

REUNION DU 28 AOUT 2014

L'an deux mil quatorze, le 28 août à 20 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pascal GONNORD, premier Adjoint.

Date de convocation : 08 août 2014

Présents : Mmes et Ms., BONNEAU Christine, FERRE Béatrice, GABILLY Alain, GELIN Marina, GONNORD Pascal, GOURCON Jean-Marc, GUERINEAU Corinne, LOUME Nathalie, LUSSIEZ Sonia, MAGNERON Sébastien, MARTIN François, MASSETEAU Cécile, MOINARD Christophe, MOINARD Philippe, THIOU Sylviane et TROUVE Virginie.

Absent : M. BARANGER Fabrice.

Excusés : Ms. GACOUGNOLLE Eric et ROULLEAU Claude.

Secrétaire de séance : Mme GELIN Marina.

Monsieur GONNORD Pascal ouvre la séance en sa qualité de premier Adjoint et remercie les membres de leur présence. Il soumet au Conseil le procès verbal de la séance précédente. Aucune remarque n'étant émise, le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents en l'état.

Monsieur GACOUGNOLLE Eric a donné pouvoir à Monsieur ROULLEAU Claude pour voter en ses lieu et place. Monsieur ROULLEAU Claude étant excusé, le présent pouvoir ne peut s'appliquer.

ORDRE DU JOUR

201408-01	Enquête publique – déclassement de la voie communale n°16u (rue du Château).
201408-02	Travaux d'aménagement - logement 4 rue Saint-Martin.
201408-03	Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE).
201408-04	Définition des règles de stationnement - place de la Mairie et des commerces.
201408-05	Avenant – maîtrise d'œuvre – VERDI – Route de Niort (phase n°1).
201408-06	Mission de suivi des travaux – Route de Niort (phase n°2).
201408-07	Travaux d'aménagement de voiries – rue de Niort (Phase n°2) – Marché public.
201408-08	Délibérations modificatives.
201408-09	Demande de subvention – cycle piscine – école maternelle.
201408-10	Désignation référent « sécurité routière » et référent « prévention de la délinquance ».
201408-11	Mise à disposition de personnel et matériels techniques.
201408-12	Echange de parcelles – impasse de l'abattoir – droit de puisage.
201408-13	Rue de la Coussotterie – régularisation de parcelles
201408-14	Instruction – Urbanisme.
201408-15	Ecole municipale de musique – poste de professeur de musique.
201408-16	Aménagement de voirie – Route de Niort (Phase n°3).
201408-17	Effacement de réseaux – Carrefour rue du Pont Picard et rue des écoles.
201408-18	Bibliothèque - Pilon
201408-19	Partenariat bibliothèque – Atelier aux couleurs
201408-20	Animations RAM et Structure multi - accueil

D201408-01 ENQUETE PUBLIQUE – DECLASSEMENT DE LA VOIE COMMUNALE N°16u (RUE DU CHATEAU)

Monsieur GONNORD Pascal donne la parole à Monsieur MARTIN François.

Monsieur MARTIN François rappelle que par délibération n°2014042-06 du 24 avril 2014, le Conseil Municipal de Prahecq a décidé le lancement d'une enquête publique relative au déclassement de la voie communale n°16 u, soit la rue du Château.

Il précise que suite à l'arrêté municipal du 07 juin 2014, l'enquête publique s'est déroulée du lundi 30 juin 2014 au mardi 15 juillet 2014. Il évoque les conditions de réalisation de l'enquête publique et les conclusions du rapport du Commissaire enquêteur (Monsieur ARNEAULT Yves), selon lesquelles : *« rien ne paraissant s'opposer au projet de déclassement de la voie communale n°16U, rue du Château à Prahecq et compte tenu de l'intérêt qu'il présente, j'émet un avis favorable sans réserve à la réalisation de ce projet »*.

Monsieur MARTIN François rappelle l'intérêt de ce projet de déclassement pour la concrétisation de l'aménagement des anciens communs du Château de la Voûte en centre socio éducatif et de loisirs accueillant le centre de loisirs ainsi que des manifestations culturelles et/ou artistiques.

Il est proposé de :

- décider du déclassement du domaine public dans le domaine privé de la voie communale n°16u – rue du Château ;
- donner tout pouvoir à Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué pour procéder aux démarches et formalités nécessaires et signer tous les actes à ce sujet.

A l'unanimité, les membres du Conseil, compte tenu des conclusions du commissaire enquêteur :

- décident du déclassement du domaine public dans le domaine privé de la commune de la voie communale n°16u – rue du Château ;
- autorisent Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à procéder aux formalités nécessaires au déclassement de cette voie et notamment à signer tous les actes à ce sujet.

D201408-02 TRAVAUX D'AMENAGEMENT – LOGEMENT DU 4 RUE SAINT-MARTIN

Monsieur GONNORD Pascal donne la parole à Monsieur MARTIN François.

Monsieur MARTIN François précise que le 30 juillet 2014, une visite du logement du 4 rue Saint-Martin a été effectuée afin de définir les travaux d'aménagement à réaliser. Il précise qu'un ensemble de propositions de travaux a été établi et notamment, la réfection des sols, des plafonds et des cloisons, la suppression des cheminées, la mise aux normes de l'électricité, etc.

Madame BONNEAU Christine soulève la question de la réalisation des travaux par des entreprises ou par le seul personnel communal.

Monsieur MARTIN François précise que la grande majorité des travaux sera réalisée par le personnel communal mais que certains aménagements pourraient nécessiter l'intervention d'entreprises et notamment la reprise des menuiseries aux contours des cheminées supprimées.

Monsieur MARTIN François précise que la commission se réunira prochainement afin de constater l'avancement des travaux.

A l'unanimité, les membres du Conseil valident l'ensemble des propositions de travaux ainsi établi pour le logement du 4 rue Saint-Martin.

D201408-03 PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES AMENAGEMENTS DES ESPACES PUBLICS (P.A.V.E.)

Monsieur GONNORD Pascal donne la parole à Monsieur MARTIN François.

Monsieur MARTIN François rappelle que par délibération du 21 juillet 2011, le Conseil Municipal avait accepté d'adhérer au groupement de commandes constitué par la communauté de communes Plaine de Courance pour la réalisation du Plan de mise en accessibilité de la voirie et aménagements des espaces publics.

Il rappelle que le cabinet ACCESMETRIE avait été retenu et une première réunion de lancement, en présence de toutes les communes du territoire de la communauté de communes non pourvues d'un P.A.V.E., avait été organisée le 08 octobre 2012. A cette occasion, la méthodologie de l'étude avait été présentée.

Monsieur MARTIN François précise le travail d'ACCESMETRIE qui se décompose en trois phases :

- Phase n°1 : Elaboration d'un diagnostic de fonctionnement des déplacements à l'échelle de la commune (210 euros H.T.).
- Phase n°2 : Etat des lieux des déplacements sur les aspects « accessibilité », « fonctionnalités » et « sécurité » permettant de définir les axes prioritaires à traiter (770 euros H.T.).
- Phase n°3 : Propositions d'aménagement et d'organisation de la voirie et des espaces publics pour améliorer l'accessibilité, la fonctionnalité et la sécurité de la voirie et des espaces concernés (420 euros H.T.).

Messieurs MARTIN François et MOINARD Philippe rappellent les enjeux relatifs au P.A.V.E. et les obligations incombant aux communes quant aux aménagements de voirie.

Monsieur MARTIN François évoque que la validation de la phase n°2 est nécessaire afin d'accéder à la dernière phase et propose, suite aux discussions avec Monsieur le Maire, qu'une commission « voirie » se réunisse afin de travailler sur ce rapport P.A.V.E..

A l'unanimité, le Conseil Municipal renvoie à la commission « voirie » le soin d'examiner le rapport P.A.V.E.- phase n°2 et remet à une réunion ultérieure son approbation.

D201408-04 DEFINITION DES REGLES DE STATIONNEMENT – PLACE DE LA MAIRIE ET DES COMMERCES

Monsieur GONNORD Pascal donne la parole à Monsieur MARTIN François.

Monsieur MARTIN François dresse le constat de l'augmentation des stationnements « ventouses » sur les places de stationnement à proximité des commerces et des services.

Il précise que certains dispositifs peuvent être envisagés sur la place des commerces, sur les places de stationnement à proximité de la perception ainsi que sur la partie du parking de la place de la mairie côté RD 740.

Madame FERRE Béatrice évoque la possibilité, compte tenu de la réflexion engagée sur le stationnement des véhicules, de prévoir du mobilier de stationnement pour les vélos à proximité des commerces.

Monsieur MARTIN François, suite aux discussions avec Monsieur le Maire, propose qu'une base de propositions puisse être établie au regard de la réglementation par les services de la mairie et qu'une commission « voirie » élargie à des commerçants puisse réfléchir et proposer des règles de stationnement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de renvoyer à une commission « voirie » élargie aux commerçants, le soin de réfléchir sur des propositions de règles de stationnement sur les espaces de parking précités.

D201408-05 AVENANT – MAITRISE D'ŒUVRE - VERDI – ROUTE DE NIORT (PHASE N°1)

Monsieur GONNORD Pascal donne la parole à Monsieur MARTIN François.

Monsieur MARTIN François précise que compte tenu l'augmentation de la masse des travaux demandés par la commune pour l'aménagement de la route de Niort (phase n°1), un avenant à la mission de maîtrise d'œuvre de VERDI INGENIERIE pour un montant de 15 475.04 euros est présenté.

A l'unanimité, les membres du Conseil :

- acceptent l'avenant ainsi présenté par VERDI INGENIERIE pour un montant de 15 475.04 euros H.T. ;
- autorisent Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer les documents afférents.

D201408-06 MISSION DE SUIVI DES TRAVAUX – ROUTE DE NIORT (PHASE N°2)

Monsieur GONNORD Pascal donne la parole à Monsieur MARTIN François.

Monsieur MARTIN François présente le projet de travaux d'aménagement de la route de Niort (phase n°2 – Croisement de la rue de la Croix Naslin au croisement de la rue du Pont Picard).

Il précise qu'une mission de suivi des travaux (DET et AOR) est présentée par VERDI INGENIERIE pour un montant de 4 160 euros H.T..

A l'unanimité, les membres du Conseil valident la mission de suivi des travaux de VERDI INGENIERIE, pour un montant de 4 160 euros H.T., dépense affectée à l'opération n°267

« Voirie ».

D201408-07 TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE VOIRIE – RUE DE NIORT (PHASE N°2) – MARCHE PUBLIC

Monsieur GONNORD Pascal donne la parole à Monsieur MARTIN François.

Monsieur MARTIN François précise que par délibération n°D201407-06 du 17 juillet 2014, le Conseil Municipal a décidé le lancement de la consultation relative à l'aménagement de la rue de Niort (Phase n°2) depuis le croisement de la rue de la Croix Naslin au croisement de la rue du Pont Picard (245 mètres).

Il évoque que suite à la consultation, trois offres ont été présentées soit :

- EUROVIA : 114 329.50 euros H.T.
- BOISLIVEAU T.P. : 112 471 euros H.T.
- EIFFAGE : 104 163 euros H.T..

A l'unanimité, les membres du Conseil :

- décident de retenir l'offre jugée économiquement la plus avantageuse compte tenu des critères de jugement des offres prévus au règlement de la consultation, soit l'offre d'EIFFAGE pour un montant de 104 163 euros H.T. ;
- autorisent Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué, Monsieur MARTIN François, à signer les actes afférents ;
- décident d'affecter cette dépense à l'opération n°267 « Voirie ».

D201408-08 DELIBERATIONS MODIFICATIVES

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide les délibérations modificatives suivantes :

- DM n°8 : Remboursement d'avances (marché public) :
 - 238-041 en recette : + 46 555.73 euros ;
 - 2315-041 en dépense : + 46 555.73 euros.
- DM n°9 : Subvention non transférable 2006 – Régie du SIEDS :
 - 1336 en dépense : + 7 170 euros ;
 - 1328 en recette : + 7 170 euros.
- DM n°10 : Travaux de voirie :
 - 2315 en dépense – opération n°267 « Voirie » : + 203 121.22 euros
 - 2313 en dépense – opération n°251 « Château » : - 203 121.22 euros.

D201408-09 DEMANDE DE SUBVENTION – CYCLE PISCINE – ECOLE MATERNELLE

Monsieur GONNORD Pascal donne la parole à Madame BONNEAU Christine.

Madame BONNEAU Christine précise que l'école maternelle de Prahecq sollicite une subvention pour un cycle « piscine » auquel participent vingt-six élèves de Grande Section. Huit

séances seraient organisées au bassin de Champommier pour 40 minutes, tous les mardis à compter du 24 novembre 2014 jusqu'au 30 janvier 2015. Le montant total du projet « cycle piscine », pour huit séances, s'élève à 840 euros.

A l'unanimité, les membres du Conseil, compte tenu de l'intérêt physique et sportif de ce cycle pour les élèves de l'école maternelle de Prahecq, décident d'octroyer une subvention de 840 euros à la coopérative scolaire de l'école maternelle.

D201408-10 DESIGNATION REFERENT SECURITE ROUTIERE ET REFERENT PREVENTION DE LA DELINQUANCE

A l'unanimité, les membres du Conseil désignent Monsieur MARTIN François en tant que référent « sécurité routière » qui aura pour mission notamment de :

- Informer l'Etat des actions menées en matière de sécurité routière par la commune ;
- Conduire des actions relevant des enjeux s'intégrant dans le plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) ;
- Informer du risque « alcool » au volant lors de manifestations.

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Madame GELIN Marina en tant que référent « prévention de la délinquance » qui aura une mission d'interlocuteur dans des champs d'action tels que la lutte contre les incivilités et les troubles à la tranquillité publique, la responsabilisation des parents, etc.

D201408-11 MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ET MATERIELS TECHNIQUES

Monsieur GONNORD Pascal précise que les communes de Brûlain et Aiffres ont adressé des demandes de mise à disposition de matériels techniques, matériels appartenant à la commune après rachat auprès du SIVOM de Prahecq.

Il rappelle que par délibération n°D201401-01 du 23 janvier 2014, le Conseil Municipal avait accepté, de mettre à disposition des communes de Saint-Romans des Champs et de Juscorps, dépourvues de moyens techniques, du personnel et du matériel suite à l'arrêt de l'activité « voirie » du SIVOM. Il avait été décidé que les matériels, compte tenu de leur spécificité, pourraient être mis à disposition qu'avec le personnel communal compétent.

Monsieur GONNORD Pascal rappelle la position de Monsieur le Maire selon laquelle le matériel acquis par la commune de PRAHECQ est un matériel d'occasion qui a déjà beaucoup d'heures de fonctionnement. Aussi, si les mises à disposition se multipliaient auprès de communes plus grandes, il faudrait changer les matériels déjà vieillissants.

Monsieur MOINARD Philippe et Madame BONNEAU Christine précisent que ces communes notamment Aiffres, disposent de moyens techniques importants et que la commune n'a pas vocation à remplacer le SIVOM. Ils proposent de recenser les besoins exacts de ces communes avec une estimation des heures de mises à disposition.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de revoir avec ces deux communes les besoins réels en matériels et en heures de mises à disposition. Suite à la communication de ces données, le Conseil se prononcera sur ces demandes.

D201408-12 ECHANGE DE PARCELLES – IMPASSE DE L’ABATTOIR – DROIT DE PUISAGE

Monsieur GONNORD Pascal précise que, dans le cadre de l’échange de parcelles situées impasse de l’abattoir, Monsieur et Madame HEMERY sollicitent l’autorisation d’utilisation du puits.

A l’unanimité, les membres du Conseil :

- Acceptent la constitution d’un droit de puisage au profit de la propriété de Monsieur et Madame HEMERY dont le garage est relié au puits.
- Autorisent Monsieur GONNORD Pascal à signer les actes afférents.

D201408-13 RUE DE LA COUSSOTTERIE – REGULARISATION DE PARCELLES

Monsieur GONNORD Pascal donne la parole à Monsieur MARTIN François.

Monsieur MARTIN François présente le projet de régularisation de parcelles rue de la Coussotterie.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, suite au procès-verbal de délimitation portant nouvel agencement de propriété rue de la Coussotterie (parcelles AK 375-376), accepte le projet de régularisation à l’euro symbolique de ces parcelles et autorise Monsieur GONNORD Pascal à signer les documents notariés afférents.

D201408-14 INSTRUCTION - URBANISME

Monsieur GONNORD Pascal donne la parole à Monsieur MARTIN François.

Monsieur MARTIN François précise que la loi ALUR a modifié les conditions dans lesquelles l’Etat assurait l’instruction des autorisations d’urbanisme pour le compte des communes. Les communes compétentes de moins de 10 000 habitants, si elles font partie d’un EPCI de plus de 10 000 habitants, ne bénéficieront plus de la mise à disposition gratuite des services de l’Etat pour l’étude des demandes d’autorisation. Pour les communes dotées d’un POS ou d’un PLU, l’Etat, conformément aux dispositions de la loi, arrêtera l’instruction au 1er juillet 2015.

Monsieur MARTIN François précise que les communes peuvent soit reprendre l’instruction de l’ensemble des dossiers d’urbanisme, soit recourir au service dédié de l’E.P.C.I..

Il présente le contenu des deux types conventions.

A l’unanimité, les membres du Conseil décident de conserver l’instruction des dossiers d’urbanisme par les services municipaux et autorisent Monsieur le Maire ou l’Adjoint délégué :

- A dénoncer la convention de mise à disposition des services de l’Etat pour l’instruction des dossiers individuels relatifs à l’application du droit des sols pour tous les dossiers déposés à compter du 01 janvier 2015 ;
- A conserver l’instruction des dossiers d’urbanisme par les services municipaux avec assistance juridique des services de la Communauté d’agglomération ;

- A signer la convention type B avec la Communauté d'Agglomération du Niortais précisant les modalités d'assistance à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols. Les services communaux assureront l'instruction des autorisations d'urbanisme génératrices de droit (Ex : Permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, certificat d'urbanisme opérationnel, etc), la délivrance des certificats d'urbanisme d'informations, le suivi de chantier et recolement, la transmission au contrôle de légalité, la transmission du dossier taxes, le classement et archivage des dossiers.

D201408-15 ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE – POSTE DE PROFESSEUR DE MUSIQUE

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal ;

Considérant la nécessité de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe compte tenu des heures à assurer dans le cadre de l'école municipale de musique ;

Monsieur GONNORD Pascal propose à l'assemblée, la création d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe non permanent (accroissement temporaire d'activité) à non temps complet à raison de 1 heure 45 minutes hebdomadaires. Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01 septembre 2014 par la création d'un emploi :

Filière : Culturelle,

Cadre d'emploi : Assistant d'enseignement artistique,

Grade : Assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe.

Echelon : 8.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée et décide l'inscription des crédits budgétaires correspondants.

D201408-16 AMENAGEMENT DE VOIRIE – ROUTE DE NIORT (PHASE N°3)

Monsieur GONNORD Pascal donne la parole à Monsieur MARTIN François.

Monsieur MARTIN François présente le projet d'aménagement de voirie de la route de Niort (Phase n°3) depuis le carrefour de la rue de la Canuche vers la zone d'activités (limite des travaux de réalisation de l'enrobé).

Il présente l'éventualité d'une piste cyclo-piétonne de 270 ml sur ce tronçon.

A l'unanimité, les membres du Conseil décident qu'une commission « voirie » se réunisse pour étudier les aménagements à réaliser sur ce tronçon et notamment pour réfléchir sur la possibilité de prévoir une liaison jusqu'à la crèche multi-accueil.

D201408-17 EFFACEMENT DE RESEAUX – CARREFOUR RUE DU PONT PICARD ET RUE DES ECOLES

Monsieur GONNORD Pascal donne la parole à Monsieur MARTIN François.

Monsieur MARTIN François présente le projet d'effacement de réseaux au carrefour de la rue du Pont Picard et de la rue des écoles.

Il précise que le SIEDS a réalisé une étude pour l'effacement des réseaux électriques sur l'emprise du futur aménagement de sécurisation (plateau surélevé). Le coût estimatif est de 39 000 euros H.T..

Deux possibilités sont ainsi offertes :

- Réalisation d'un effacement avec un tronçon résiduel non effacé rue des écoles : Dans ce cas, une aide du SIEDS de 20 000 euros au titre du programme APMC (Accompagnement de Projet de Mandat Communal) pourrait être allouée, 19 000 euros restants à la charge de la commune ;
- Engagement d'une étude CTER (Comité technique d'effacement des réseaux) : Dans ce cas, les réseaux en surplomb de l'emprise du futur plateau ainsi que les réseaux du tronçon restant rue des Ecoles seront effacés selon les modalités d'un effacement de réseaux classiques (Effacement des réseaux d'éclairage public et d'une partie de réseaux téléphoniques à la charge de la commune). Dans cette situation, les travaux d'aménagement du carrefour peuvent être engagés en 2015 et la commune doit reporter le projet d'effacements des réseaux des rues de la Boule d'Or et de la Vinauderie.

A l'unanimité, les membres du Conseil décident :

- D'engager une étude CTER pour l'effacement des réseaux du carrefour de la rue du Pont Picard et de la rue des écoles ;
- De reporter le projet d'effacement des réseaux des rues de la Boule d'Or et de la Vinauderie ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à procéder aux démarches relatives à l'effacement de réseaux en lien avec le SIEDS.

D201408-18 BIBLIOTHEQUE - PILON

Monsieur GONNORD Pascal donne la parole à Monsieur GOURCON Jean-Marc.

Monsieur GOURCON Jean-Marc évoque que chaque année, la commune procède au pilonnage de documents divers à la bibliothèque.

Il soumet la possibilité de se rapprocher des partenaires de la bibliothèque (Ecoles, EHPAD, Centre de loisirs, etc) afin de savoir s'ils seraient intéressés par la récupération de certains ouvrages.

Après discussions, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de se rapprocher des partenaires précités afin d'envisager le projet de récupérer ces ouvrages.

D201408-19 PARTENARIAT BIBLIOTHEQUE – ATELIER AUX COULEURS

Monsieur GONNORD Pascal donne la parole à Monsieur GOURCON Jean-Marc.

Monsieur GOURCON Jean-Marc présente le projet de partenariat avec l'atelier aux couleurs. Il rappelle que la collectivité avait auparavant réalisé un même partenariat concernant le raconte-tapis. Il précise que le nouveau projet porterait sur la réalisation de marionnettes.

A l'unanimité, le Conseil Municipal est favorable au principe d'un partenariat avec l'association de l'Atelier aux couleurs pour la réalisation de marionnettes et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, Monsieur GOURCON Jean-Marc à définir les modalités de ce partenariat.

D201408-20 ANIMATIONS RAM – MULTI-ACCUEIL

Monsieur GONNORD Pascal donne la parole à Monsieur GOURCON Jean-Marc.

Monsieur GOURCON Jean-Marc présente le projet d'animations de la bibliothèque à destination du relai des assistantes maternelles (RAM) d'une part, et de la structure multi-accueil d'autre part.

Il précise que le projet d'animations avec le RAM consisterait dans les locaux de la bibliothèque, à renouveler la lecture d'histoires et de comptines et chansons le temps d'une matinée sur la base du précédent partenariat.

Il présente par ailleurs le projet avec la structure multi-accueil consistant, sur le site de la crèche, à procéder à l'animation du raconte-tapis.

Monsieur GONNORD Pascal précise que ces animations doivent restées exceptionnelles afin de ne pas perturber le fonctionnement régulier de la bibliothèque.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal est favorable au principe de ces animations et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, Monsieur GOURCON Jean-Marc à définir les modalités de ce partenariat.

D201408-21 NUITS ROMANES

Monsieur MOINARD Christophe et Madame GELIN Marina soulèvent la question de la participation de la commune à la manifestation des Nuits Romanes.

Monsieur GOURCON Jean-Marc précise que l'organisation de cette manifestation suppose un travail en amont conséquent.

Madame BONNEAU Christine précise qu'une commission « culture » élargie pourrait suivre ce projet.

A l'unanimité, les membres du Conseil décident du principe de participation de la commune au dispositif des Nuits Romanes et autorisent Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué, Monsieur GOURCON Jean-Marc, à s'informer sur les modalités juridiques, financières et organisationnelles.

QUESTIONS DIVERSES

➤ CIMETIERE

Monsieur GONNORD Pascal précise que la commission « Cimetière » se réunira prochainement afin de réfléchir sur la définition d'un règlement intérieur du cimetière.

➤ DECHETTERIE

Madame LOUME Nathalie précise que l'accès à la déchetterie est rendu parfois difficile lorsque certains individus sollicitent directement auprès des particuliers de la ferraille.

Messieurs MARTIN François et MOINARD Philippe précisent que ce problème relève de la Communauté d'Agglomération du Niortais qui est au courant de ces faits.

➤ ECOLES - ACTIVITES PERISCOLAIRES

Madame BONNEAU Christine évoque les différents travaux réalisés cet été aux écoles de Prahecq tels que :

- Réfection de plafonds dans deux classes ;
- Installation de deux vidéos-projecteurs et deux tableaux triptyques ;
- Réfection de la peinture dans une classe.

Elle précise en outre que Monsieur LE SAOUT Dominique assurera des activités de musique dans le cadre des activités périscolaires.

<p>Délibération n°1 à n°20 Fin de séance : 23 heures.</p>
